



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
14 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Huitième session

Abou Dhabi, 16-20 décembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### Prévention

## État de l'application des résolutions 7/5 et 7/6 de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

### Rapport du Secrétariat

#### I. Introduction

1. À sa septième session, tenue à Vienne du 6 au 10 novembre 2017, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est félicitée des progrès accomplis par les États parties et le Secrétariat dans la mise en œuvre de sa résolution 6/6 du 6 novembre 2015, intitulée « Suivi de la Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », et des résolutions sur la prévention de la corruption, adoptées précédemment. Dans le souci de pérenniser les initiatives mondiales, la Conférence a adopté deux résolutions axées sur la prévention de la corruption : la résolution 7/5, intitulée « Promouvoir les mesures de prévention de la corruption », et la résolution 7/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption ». Elle a également prié le Secrétariat de lui présenter, à sa huitième session, ainsi qu'à ses organes subsidiaires concernés, à leurs réunions intersessions, un rapport sur l'application de ces deux résolutions.

2. Le présent rapport contient les informations demandées sur l'application des résolutions 7/5 et 7/6 et a pour but de fournir à la Conférence une base sur laquelle s'appuyer pour débattre des différentes façons de prévenir progressivement et efficacement la corruption. Il renseigne sur toutes les initiatives prises aux niveaux mondial, régional et national par les États parties avec l'appui du Secrétariat en vue de l'application des résolutions 7/5 et 7/6 durant la période considérée (août 2017 à juin 2019).

---

\* [CAC/COSP/2019/1](#).



## II. État de l'application des résolutions 7/5 et 7/6

### A. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

3. Dans ses résolutions 7/5 et 7/6, la Conférence des États parties a engagé ces derniers à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées au chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. La Conférence s'est félicitée de l'engagement qu'avaient pris les États parties de communiquer des informations sur les bonnes pratiques de prévention de la corruption et des efforts qu'ils consentaient dans ce sens pour que le Secrétariat réunisse ces informations, les organise de manière systématique et les diffuse dans l'exercice de ses fonctions d'observatoire international. Elle a prié les États parties de continuer à partager de telles informations et le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de poursuivre sa tâche d'observatoire et d'actualiser le site Web thématique du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption en y ajoutant toute information pertinente.

4. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a donc continué de rassembler des informations et a publié tous les renseignements fournis par les États parties avant chaque réunion du Groupe de travail, ainsi que les présentations faites pendant ces réunions, les rapports pertinents et des liens vers des ressources documentaires supplémentaires, sur le site Web thématique du Groupe de travail<sup>1</sup>.

### B. Aide fournie aux cadres juridiques et directeurs des États en matière de lutte contre la corruption

#### 1. Aide fournie aux États pour la rédaction de lois axées sur des dispositions relatives à la prévention de la corruption

5. L'ONUDC a appuyé l'adoption de différentes lois portant sur la prévention de la corruption, notamment au moyen d'une aide à la rédaction législative pour la modification de lois ou l'élaboration de nouveaux projets de lois et de règlements. Les textes législatifs suivants ont ainsi été adoptés durant la période considérée : loi anticorruption (Guinée) ; règles de la Cour suprême relatives à la responsabilité pénale des entreprises (Indonésie) ; projet de loi sur la création d'un organe de lutte contre la corruption (Somalie) ; loi anticorruption (Thaïlande) ; et projet de loi anticorruption (Îles Salomon), avec l'appui du Projet des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique, initiative conjointe de l'ONUDC et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) destinée à promouvoir et à renforcer les mesures visant à prévenir et combattre la corruption de manière plus efficace dans la région du Pacifique.

6. Des conseils d'ordre législatif ont été dispensés dans le cadre d'ateliers ou sous forme de commentaires au sujet de 24 projets de loi et règlements portant notamment sur la protection des lanceurs d'alerte, l'intégrité dans le secteur public et la création d'organes de lutte contre la corruption.

#### 2. Aide fournie aux États pour l'élaboration de politiques et de stratégies de lutte contre la corruption

7. L'ONUDC a appuyé l'élaboration de diverses politiques ou stratégies de lutte contre la corruption dans 20 pays. Ainsi, Kiribati a adopté sa stratégie anticorruption en septembre 2017, la Malaisie a lancé son plan national de lutte contre la corruption en janvier 2019, Sri Lanka a lancé son plan d'action national de lutte contre la pratique

<sup>1</sup> [www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html](http://www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html).

des pots-de-vin et la corruption en mars 2019 et le Koweït a lancé sa première stratégie nationale anticorruption en janvier 2019.

8. Au niveau régional, l'ONUSUD a organisé à Panama, en novembre 2017, un atelier sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la corruption, à l'intention de quatre pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ont participé à cet atelier des représentants du Belize, de la Grenade, de la Jamaïque et du Panama, auxquels ont été exposées les raisons sous-tendant l'élaboration et l'adoption de stratégies nationales de lutte contre la corruption, les méthodes conçues par l'ONUSUD pour recenser les priorités et les moyens permettant de mettre efficacement en œuvre ces stratégies.

9. Au niveau national, un soutien a été apporté à l'Équateur, à Haïti, à Kiribati, au Koweït, à la Micronésie (États fédérés de), au Myanmar, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Sri Lanka, aux Tuvalu et au Vanuatu. En janvier 2018, l'ONUSUD a organisé, à l'intention de la Commission de lutte contre la corruption du Myanmar, un atelier sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la corruption et sur la mise en place d'une unité de prévention de la corruption. L'Office a appuyé la création de la commission d'experts internationaux de lutte contre la corruption en Équateur. En février 2019, en collaboration avec le PNUD, il a organisé une réunion de haut niveau avec la Commission anticorruption du Koweït (Nazaha) sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

10. Plusieurs ateliers et réunions ont été organisés afin d'examiner des modèles de suivi, d'évaluation et de communication d'informations. Par exemple, en avril 2019, l'ONUSUD a appuyé la tenue d'un atelier sur l'évaluation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption adoptée par Haïti en 2009. À Sri Lanka, en mars 2019, il a assisté au lancement de la Conférence sur le Plan d'action stratégique national de lutte contre la corruption et a organisé une réunion pour faire le point sur la poursuite de la formation de nouveaux responsables de l'intégrité. En février 2019, le Projet des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique a contribué à l'organisation d'un atelier dont l'objet était d'examiner le Plan d'action anticorruption 2012-2015 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de débattre de l'élaboration du Plan d'action pour la période 2019-2021. Le projet a également été à l'origine d'un atelier destiné à valider la Stratégie anticorruption des Tuvalu, et d'un atelier national pour aider les États fédérés de Micronésie à élaborer leur stratégie nationale anticorruption.

### **3. Intégrité, transparence, responsabilité et état de droit dans le secteur public**

#### **a) Prévention des conflits d'intérêts et conception de systèmes de déclaration d'avoirs**

11. Au niveau régional, l'ONUSUD a organisé un atelier interrégional à Bangkok, en juin 2019, sur la déclaration d'avoirs et les conflits d'intérêts en Asie du Sud et du Sud-Est afin d'améliorer l'efficacité des mécanismes nationaux de prévention de la corruption. Parmi les sujets abordés figuraient l'application des données ouvertes à la propriété effective des entreprises et les déclarations d'avoirs des agents publics.

12. En 2019, le projet visant à accélérer la mise en œuvre de la Convention a été élargi à deux nouvelles régions, à savoir l'Amérique du Sud et le Mexique, et l'Afrique australe. Dans ce contexte, des missions et réunions d'orientation ont eu lieu au Chili (mars 2019), ainsi qu'en Afrique du Sud, au Botswana et en Zambie (juin 2019), afin de cerner les travaux prioritaires dans ces régions. Dans les deux cas, les conflits d'intérêts et les déclarations d'avoirs ont été considérés comme des thématiques clefs. En mai 2019, la plateforme régionale sud-américaine pour l'accélération de la mise en œuvre de la Convention a été mise en place à Carthagène (Colombie).

13. Au niveau national, l'ONUSUD a apporté son soutien à l'Algérie, au Cambodge, à la Grenade, à Sri Lanka et au Viet Nam sous forme d'études consultatives, de formations et d'évaluations.

**b) Mesures de transparence**

14. À Prague, en mai 2019, l'ONUSUD a organisé une réunion du Groupe d'experts sur la transparence du financement politique, en partenariat avec l'International Foundation for Electoral Systems et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Quatorze experts du financement politique et de la lutte contre la corruption y ont examiné un document d'orientation sur la manière de renforcer la transparence, qui proposait des principes en matière de transparence du financement politique pour lutter plus efficacement contre la corruption portant sur des quantités considérables d'avoirs.

15. Au Vanuatu, l'ONUSUD et le PNUD ont continué d'appuyer conjointement la mise en œuvre de la politique relative au droit à l'information récemment adoptée, en élaborant un guide de l'utilisateur à l'intention des agents spécialisés dans ce domaine, ainsi que divers autres documents. Une formation sur ce thème a été dispensée auxdits agents en avril 2018.

16. En 2018, agissant en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'ONUSUD a adressé des commentaires au Cambodge sur un projet de loi relatif à l'accès à l'information, appuyant ainsi le processus législatif de ce pays.

**c) Signalement d'actes de corruption**

17. Comme l'avaient déjà montré les examens de l'application de la Convention, la nécessité d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte était l'un des domaines qui faisait l'objet du plus grand nombre de demandes d'assistance technique. Ce sujet a été classé parmi les priorités régionales par les quatre plateformes régionales (Afrique de l'Est, Afrique australe, Asie du Sud-Est et Amérique du Sud), dans le cadre du projet visant à accélérer la mise en œuvre de la Convention.

18. En mai 2019, la plateforme régionale pour l'Amérique du Sud et le Mexique a rassemblé des participants issus de neuf pays (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Pérou, Paraguay et Uruguay) pour examiner la question et arrêter une recommandation et un plan d'action. La plateforme régionale pour l'Afrique australe s'est réunie en octobre 2019 et a fait de la question de la protection des lanceurs d'alerte l'un de ses quatre thèmes prioritaires. Les deux autres plateformes régionales avaient déjà organisé des réunions sur la protection des lanceurs d'alerte au cours des dernières années : une conférence du Réseau des fonctionnaires de justice des îles du Pacifique, qui s'était tenue aux Fidji en août 2017, et un atelier à l'intention de six pays d'Asie du Sud, organisé aux Maldives en novembre 2017.

19. Afin d'assurer l'aide au suivi nécessaire, l'ONUSUD a mené plusieurs missions d'évaluation des besoins en matière de protection des lanceurs d'alerte et des témoins au Burundi et en République-Unie de Tanzanie, notamment à Zanzibar, en 2018, ainsi qu'au Rwanda en janvier 2019 et au Soudan du Sud en mars 2019.

20. Au niveau national, l'ONUSUD a organisé plusieurs ateliers multipartites sur la protection des lanceurs d'alerte, en République-Unie de Tanzanie en avril et mai 2019, et en Malaisie en août 2019 afin d'examiner d'éventuelles modifications à apporter à la loi malaisienne de protection des lanceurs d'alerte. En outre, un atelier de renforcement des capacités sur les mécanismes de signalement et les mesures de protection des lanceurs d'alerte a été organisé en Éthiopie en juillet 2019.

21. L'ONUSUD a adressé des commentaires concernant divers cadres juridiques et projets de loi à la Grèce, au Kenya, à Madagascar et au Panama. En mars 2019, il a également aidé la Somalie à rédiger la clause sur la protection des lanceurs d'alerte de son projet de loi anticorruption, et il continue de l'assister en la matière. Il a fourni une aide analogue à la Barbade en ce qui concerne son projet de loi sur l'intégrité dans la vie publique.

22. L'ONUSUDC a organisé, pour des représentants du Gouvernement mexicain, des visioconférences sur l'évolution de la situation mondiale en matière de protection des lanceurs d'alerte. Comme indiqué aux sections G et H ci-après, l'Office a participé à l'élaboration de divers supports de connaissances, notamment en relation avec la dénonciation d'abus dans le sport, la criminalité liée à la pêche et l'initiative Éducation pour la justice.

#### **d) Passation des marchés publics et finances publiques**

23. L'ONUSUDC a commencé à élaborer un manuel sur l'estimation des risques de corruption et de fraude pour aider les pays à mieux repérer ces risques et à les réduire, en application de l'article 9-2 d) de la Convention. Le premier projet a été examiné lors d'une réunion d'un groupe d'experts en juin 2018, actualisé au fur et à mesure de la réception de commentaires et informations supplémentaires, et il sera achevé d'ici la fin de l'année.

24. Au niveau régional, la passation des marchés publics a été considérée comme une priorité régionale dans tous les pays d'Afrique de l'Est participant à la plateforme régionale dans le cadre du projet pour l'accélération de la mise en œuvre de la Convention. Un atelier régional s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie), en mars 2018. Il était destiné à fournir une analyse complète des systèmes de passation des marchés publics dans les huit pays participants (le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Soudan du Sud).

25. Au niveau national, des ateliers ont été organisés au Cambodge et en Indonésie en octobre et novembre 2017, respectivement, afin de recenser les risques de corruption dans le processus de passation des marchés publics. En outre, en février 2018, ont été lancés les travaux d'élaboration d'un guide relatif à la lutte contre la corruption liée aux marchés publics informatiques, travaux menés en collaboration avec l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques des Émirats arabes unis. En février 2019, à Doha, une formation au repérage des risques de corruption dans le processus de passation des marchés publics a été dispensée aux fonctionnaires du Ministère de l'énergie et de l'industrie du Qatar.

26. Dans l'État plurinational de Bolivie, l'ONUSUDC a fourni une assistance technique au Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle en vue de l'élaboration d'un guide sur la passation des marchés publics, afin d'aider les autorités infranationales, les organisations de la société civile et les entreprises du secteur privé à passer des marchés de manière transparente, conformément à l'article 9 de la Convention. Ce guide a été lancé officiellement en juillet 2019.

### **C. Moyens déployés pour faire en sorte que les organes de lutte contre la corruption soient dotés des compétences nécessaires**

#### **1. Désignation des autorités compétentes**

27. En octobre 2019, le Secrétaire général avait reçu des notifications de 117 États parties, qui y désignaient 177 autorités compétentes en mesure d'aider d'autres États parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption, comme l'exige le paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention. Une liste actualisée est mise à la disposition des autorités compétentes et des administrations publiques dans un répertoire en ligne ([www.unodc.org/compath\\_uncac/en/index.html](http://www.unodc.org/compath_uncac/en/index.html)).

#### **2. Soutien aux organes de lutte contre la corruption**

28. Dans de nombreux pays, l'ONUSUDC a fourni une assistance et dispensé des formations aux organes de lutte contre la corruption dans l'exercice de leurs mandats respectifs. Le soutien fourni par l'Office portait notamment sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions de corruption, y compris dans des domaines tels que les enquêtes financières, les interrogatoires, les techniques d'interrogatoire et la

gestion des dossiers, souvent conformément aux recommandations issues du premier cycle d'examen. Étant donné que cette assistance est intimement liée à d'autres chapitres de la Convention et qu'elle n'entre pas dans le champ d'application des résolutions 7/5 et 7/6, il n'en est pas rendu compte dans le présent rapport.

29. L'ONUSUDC a soutenu les organes de lutte contre la corruption ci-après, s'agissant notamment de l'élaboration de leurs programmes de travail et de la gestion du risque de corruption : Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (Algérie) ; Commission de lutte contre la corruption (Bangladesh) ; Commission de lutte contre la corruption (Bhoutan) ; Groupe de la lutte contre la corruption (Cambodge) ; Commission des droits de l'homme et de la justice administrative (Ghana) ; Bureau d'enquête sur les fraudes graves (Inde) ; Commission nationale de lutte contre la corruption (Indonésie) ; Services nationaux chargés des inspections et de la lutte contre la corruption (République démocratique populaire lao) ; Commission de lutte contre la corruption et Services de renseignements financiers (Maldives) ; Commission de lutte contre la corruption (Myanmar) ; Services de police et de renseignements financiers (Palaos) ; Service national chargé de la transparence et de l'accès à l'information (Panama) ; future Commission indépendante contre la Corruption (Îles Salomon) ; Commission chargée des enquêtes sur les allégations de pots-de-vin et de corruption (Sri Lanka) ; Commission de lutte contre la corruption (État de Palestine) ; Commission de lutte contre la corruption (Timor-Leste) ; Bureau de la prévention et de la lutte contre la corruption (République-Unie de Tanzanie) ; et Services des poursuites et des renseignements financiers (îles Caïmanes).

30. En application du paragraphe 17 de la résolution 7/6, dans lequel la Conférence des États parties priait l'ONUSUDC de mettre au point de nouveaux supports de connaissances, des notes d'orientation et des outils techniques sur l'application de l'article 6 de la Convention, et notamment de repérer les pratiques comparativement bonnes en la matière, l'Office a organisé une réunion mondiale du Groupe d'experts sur les Principes de Jakarta, qui s'est tenue à Colombo en juillet 2018 et qui a rassemblé plus de 30 experts internationaux, notamment des représentants des organes de lutte contre la corruption du monde entier. En outre, il a présenté un exposé sur les Principes de Jakarta à l'Association des commissions pour l'intégrité et des organes de lutte contre la corruption des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, lors de sa conférence annuelle, qui s'est tenue à George Town (îles Caïmanes) en juin 2019.

### **3. Amélioration de la coordination des initiatives de lutte contre la corruption**

31. L'ONUSUDC a continué de mettre en œuvre son assistance technique selon une approche multidimensionnelle spécialement adaptée aux sujets traités. Il a mené, tant au niveau mondial que régional, des activités d'échange de données d'expérience, de sensibilisation et d'apprentissage afin de toucher un plus large public, de tirer le meilleur parti des ressources et d'appuyer les programmes mondiaux ou régionaux. Une assistance plus approfondie à l'échelle nationale a été fournie aux pays qui en avaient fait la demande.

32. Au niveau mondial, l'ONUSUDC a aidé l'Association internationale des autorités anticorruption à organiser la réunion de son comité exécutif et sa dixième conférence annuelle et assemblée générale sur le thème « Les 15 ans de la Convention des Nations Unies contre la corruption : réalisations et perspectives », qui s'est tenue à Vienne en janvier 2019.

33. Au niveau régional, l'ONUSUDC a travaillé étroitement avec l'Association est-africaine des autorités anticorruption pour organiser des ateliers régionaux sur les marchés publics et la protection des lanceurs d'alerte, comme il est indiqué plus en détail dans les sections correspondantes du présent rapport. À Bruxelles, en avril 2019, l'Office a dispensé aux pays du Partenariat oriental des formations sur la déclaration d'avoirs et la gestion des affaires d'enrichissement inexplicé. Le Partenariat oriental est une initiative conjointe de l'Union européenne, de ses États

membres et de six pays partenaires d'Europe orientale, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine.

34. Au niveau des pays, un grand nombre des ateliers de renforcement des capacités et des formations cités dans le présent rapport ont mobilisé diverses parties prenantes nationales (organes de lutte contre la corruption, services de détection et de répression, acteurs judiciaires, cellules de renseignement financier, organisations de la société civile et secteur privé, entre autres), dans le but d'encourager et d'améliorer leur coordination au plan national pour combattre plus efficacement les risques de corruption.

## **D. Promotion de l'intégrité du système de justice pénale**

### **1. Intégrité de la justice**

35. La mise en place du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, en avril 2018, a été l'une des grandes réalisations du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha de l'ONUUDC. Le Réseau a encouragé la transmission du savoir entre pairs et a appuyé l'organisation d'activités entre juges dans le cadre de réunions virtuelles et présentes, en facilitant l'accès aux ressources utiles et le développement de supports de connaissances, d'outils et de lignes directrices. Les services et activités du Réseau sont présentés de manière détaillée sur le site Web qui lui est consacré ([www.unodc.org/ji](http://www.unodc.org/ji)). Ce site possède également une riche bibliothèque de ressources en ligne, ainsi qu'une zone d'accès restreint permettant aux participants de communiquer et d'échanger. Il comprend une série de podcasts, des articles d'opinion publiés régulièrement par des juges et un annuaire des participants au Réseau.

36. Sous l'égide du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, la composante relative à l'intégrité de la justice du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha de l'ONUUDC a mis au point une nouvelle génération d'outils de formation à l'éthique judiciaire. Ces outils visent à doter les juges des connaissances et des compétences pratiques devant leur permettre de recenser et de résoudre les problèmes d'éthique auxquels ils doivent faire face au quotidien. Le module de formation comporte trois volets : un cours en ligne interactif traitant de divers aspects de la déontologie et de l'éthique judiciaires ; un cours en apprentissage autonome, version hors ligne du précédent ; un manuel du formateur, qui propose des activités de formation plus approfondies, en face à face. Ces ressources sont actuellement disponibles en anglais, en arabe, en espagnol, en français, en portugais et en russe. Plus de 40 pays, ou sites pilotes, se sont engagés à organiser des activités de formation nationales ou régionales en se fondant sur ces outils. De plus, trois sessions de formation des formateurs (une mondiale et deux régionales) ont été organisées pour apprendre aux formateurs judiciaires à utiliser les outils de formation et à les adapter aux besoins en fonction du contexte local.

37. Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de son programme de travail 2018-2019, notamment en ce qui concerne la conception de plusieurs supports de connaissances portant sur les thèmes suivants : utilisation des médias sociaux par les juges ; questions d'intégrité de la justice liées au genre ; rôle des immunités judiciaires dans la préservation de l'intégrité de la justice ; et élaboration de codes de conduite. Trois réunions d'experts sur ces sujets ont été organisées dans le but d'examiner les supports de connaissances et de collecter de nouvelles informations et données d'expérience. Par exemple, une réunion d'experts sur l'intégrité de la justice s'est tenue à Séoul en décembre 2018 pour examiner les questions de genre dans les affaires judiciaires, thème d'actualité eu égard à la campagne mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. D'autres réunions d'experts ont porté sur l'utilisation des médias sociaux par les juges et sur les immunités judiciaires.

38. L'ONU DC continue de soutenir les États dans leurs efforts visant à renforcer l'intégrité de la justice. Il a dispensé des formations et organisé des ateliers sur ce thème à l'intention de divers pays, notamment Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, l'Équateur, Haïti et le Viet Nam.

39. À la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue en 2019, la composante relative à l'intégrité de la justice du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha de l'ONU DC a activement pris part à de nombreux débats et a organisé des manifestations parallèles afin d'aborder certains aspects ayant des répercussions sur la justice, à savoir l'indépendance de la magistrature et les questions de genre et de diversité.

40. En coopération avec le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, le programme CRIMJUST (Renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest)<sup>2</sup> a notamment aidé la Cour nationale de justice de l'Équateur à organiser un atelier régional de formation des formateurs sur la déontologie et l'éthique judiciaires, qui s'est tenu en juin 2019 et a rassemblé 26 participants dont 7 femmes. L'atelier a également permis d'aider les formateurs à adapter le manuel qui leur était destiné au contexte national et à la réglementation nationale ou régionale en vigueur en matière d'éthique judiciaire.

## 2. Intégrité des services de poursuites

41. Le chapitre sur les services de poursuites du *Guide d'application et cadre d'évaluation pour l'article 11* de l'ONU DC est en cours de rédaction. Il sera achevé avant la fin de l'année 2019.

42. Dans le cadre du programme CRIMJUST, l'ONU DC a organisé, à l'intention de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, un atelier sur la coopération régionale et l'intégrité des services de poursuites, qui s'est tenu au Ghana en mars 2018. Cet atelier a fait mieux connaître les outils de l'ONU DC dans ce domaine, a permis aux participants de mener des évaluations succinctes de leurs systèmes nationaux et a encouragé le partage d'informations sur les données d'expérience, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques adoptées, aussi bien dans la région que dans le reste du monde.

43. Au niveau national, l'ONU DC a organisé des ateliers sur l'application de l'article 11 (Mesures concernant les juges et les services de poursuite) à l'intention du Costa Rica, de l'Équateur et du Myanmar.

## 3. Intégrité des services de détection et de répression

44. L'ONU DC a élaboré un nouveau manuel intitulé *Handbook on Anti-Corruption Measures in Prisons*<sup>3</sup>, qui a été présenté le 8 novembre 2017 lors d'une manifestation spéciale tenue pendant la septième session de la Conférence des États parties.

45. Dans le cadre du programme CRIMJUST, l'ONU DC a appuyé plusieurs initiatives visant à renforcer l'intégrité et la responsabilité au sein des services de détection et de répression. Il a organisé une réunion d'experts à Accra, en mars 2019, pour finaliser le manuel de formation à l'éthique et à l'intégrité élaboré en collaboration avec le Service des enquêtes pénales de la Police ghanéenne.

46. Dans le cadre du programme CRIMJUST, les travaux de lutte contre la corruption ont été intégrés à d'autres mandats de l'ONU DC en incluant des sessions sur l'intégrité institutionnelle aux formations régionales et nationales destinées aux points focaux du Projet de communication aéroportuaire et du Programme mondial

<sup>2</sup> Le programme CRIMJUST, lancé en 2016, a pour objectif de lutter contre le flux de drogues illicites en renforçant les stratégies de détection et de répression et les stratégies judiciaires en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest et en promouvant les mesures transnationales ciblant l'offre de drogues.

<sup>3</sup> [www.unodc.org/documents/corruption/Publications/2017/17-06140\\_HB\\_anti-corr\\_prisond\\_eBook.pdf](http://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/2017/17-06140_HB_anti-corr_prisond_eBook.pdf).



de contrôle des conteneurs, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. De plus, l'ONUSUDC a aidé la cellule des affaires intérieures du service aéronaval national du Panama à élaborer des règles générales pour les enquêtes et à améliorer son système de mesures disciplinaires.

47. Un représentant de l'ONUSUDC a prononcé un discours liminaire sur la gestion des risques de corruption lors du Forum mondial sur l'intégrité et la lutte anticorruption de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'est tenu en mars 2018.

#### **4. Intégrité dans le secteur de la défense**

48. L'ONUSUDC collabore avec l'Initiative relative au développement de l'intégrité (Building Integrity) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) afin de renforcer l'intégrité et les mesures de lutte contre la corruption dans le secteur de la défense. Plus spécifiquement, l'Office a présenté des exposés lors de formations de l'Initiative organisées en Allemagne, en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine du Nord. De plus, il a participé à des réunions d'experts à Bruxelles en septembre et octobre 2018, ainsi qu'à la conférence sur l'Initiative de l'OTAN organisée aux États-Unis d'Amérique en mars 2019. Ces rencontres portaient sur la lutte contre la corruption dans les situations d'après-conflit, sur le renforcement de l'intégrité dans le secteur de la défense et sur les efforts de lutte contre la corruption destinés à prévenir l'extrémisme violent.

### **E. Mesures destinées à prévenir et combattre la corruption dans le secteur privé**

49. L'ONUSUDC a constamment appuyé les efforts régionaux et mondiaux visant à renforcer les normes des secteurs public et privé, notamment en partenariat avec l'Alliance pour l'intégrité, le Groupe de travail anticorruption du Groupe des Vingt (G20), l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, Transparency International et l'OCDE, y compris l'Équipe spéciale anticorruption de son Comité d'aide au développement.

50. En coopération avec l'Initiative régionale contre la corruption en Europe du Sud-Est, l'ONUSUDC a organisé à Sarajevo, en septembre 2017, un atelier de renforcement des capacités de lutte contre la corruption à l'intention des acteurs du secteur privé et de la société civile.

51. L'outil interactif d'apprentissage en ligne pour le secteur privé, intitulé « La lutte contre la corruption »<sup>4</sup> est désormais disponible dans 31 langues. Il a été mis au point conjointement par l'ONUSUDC et le Pacte mondial des Nations Unies pour permettre au secteur privé de se familiariser davantage avec la Convention contre la corruption et le dixième principe du Pacte mondial, qui concerne la corruption.

52. L'ONUSUDC a fourni un appui aux activités du projet de coopération entre les secteurs public et privé contre la corruption en Colombie, qui vise à intensifier le dialogue public-privé pour renforcer les mesures adoptées en matière de prévention, d'incrimination, de détection et de répression dans ce domaine, conformément à la Convention. Le projet d'une durée de trois ans, qui a pris fin en janvier 2019, a été mis en œuvre avec l'appui de la Siemens Integrity Initiative. L'évaluation indépendante finale du projet, en avril 2019, a conclu qu'il « répondait aux attentes », compte tenu des objectifs fixés dans son cadre logique. Il est prévu de poursuivre les activités au cours d'un projet de suivi.

<sup>4</sup> <http://thefightagainstcorruption.org/>.

## F. Promotion de l'éducation en matière de prévention de la corruption

53. L'ONUSDC a continué de mettre en œuvre l'initiative Éducation pour la justice (E4J), dont l'objectif est d'inculquer une culture de la légalité aux enfants et aux jeunes en mettant à disposition du matériel pédagogique adapté à leur âge sur des sujets liés à la justice pénale, à la prévention de la criminalité et à l'état de droit, y compris la lutte contre la corruption, et en intégrant ces sujets aux programmes, à tous les niveaux d'enseignement. Il s'agit d'une composante du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha. À la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne en mai 2019, l'initiative E4J a organisé, en collaboration avec l'UNESCO, une manifestation parallèle axée sur le renforcement de l'état de droit par l'éducation.

54. Lors du sixième forum régional du Sommet mondial de l'innovation pour l'éducation, qui s'est tenu à Paris en février 2019, l'ONUSDC a présenté, conjointement avec l'UNESCO, un guide à l'intention des décideurs sur le renforcement de l'état de droit par l'éducation<sup>5</sup>, dans le cadre du partenariat ONUDC/UNESCO « Promouvoir l'état de droit par l'éducation à la citoyenneté mondiale : Faire les bons choix ». Le guide s'adresse aux décideurs et autres professionnels travaillant dans le secteur de l'éducation formelle, au sein ou en dehors des ministères de l'éducation, qui cherchent à promouvoir l'état de droit et une culture de la légalité et qui mettent en place de nouvelles formes de participation fondées sur la citoyenneté mondiale, les droits de la personne et l'inclusion, valeurs qui font partie intégrante de l'objectif de développement durable n° 4, portant sur l'éducation.

### 1. Milieux universitaires

55. Au titre de l'initiative E4J, l'ONUSDC a poursuivi la mise en œuvre et l'élaboration de modules pédagogiques visant à aider les chargés de cours des universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur à mieux faire connaître différents aspects de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, comme l'intégrité, l'éthique et les mesures de lutte contre la corruption. Au cours de la période considérée, l'ONUSDC a élaboré 14 modules universitaires sur la lutte contre la corruption, qui ont été validés lors d'une réunion d'experts tenue à l'Université d'Oxford en avril 2019. Les modules ont été présentés à la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et sont en cours de préparation en vue de leur publication.

56. L'ONUSDC, en collaboration avec ses bureaux extérieurs et diverses universités locales, a organisé des ateliers régionaux d'experts à l'intention de chargés de cours d'universités d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de renforcer leur capacité à enseigner les modules universitaires E4J sur l'intégrité et l'éthique. Des ateliers sur l'enseignement de l'éthique en Australie et en Ukraine ont également bénéficié du soutien de l'initiative E4J. En outre, l'ONUSDC a traduit les 14 modules en espagnol et encouragé leur adaptation aux contextes locaux dans le cadre de son programme « E4J Ethics Champions ».

57. Avec l'aide de l'ONUSDC, l'Université Ouaga II du Burkina Faso a officiellement lancé en janvier 2019 un programme de master sur la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance, réunissant 25 professionnels de divers horizons. Ce lancement a marqué l'aboutissement du travail mené depuis 2016 par l'ONUSDC au Burkina Faso dans le cadre du Programme Sahel<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> [https://www.unodc.org/documents/e4j/UNESCO/2795\\_18\\_Global\\_Citizenship\\_Education\\_for\\_the\\_Rule\\_of\\_Law\\_gris\\_complet.pdf](https://www.unodc.org/documents/e4j/UNESCO/2795_18_Global_Citizenship_Education_for_the_Rule_of_Law_gris_complet.pdf).

<sup>6</sup> Le Programme Sahel vise à encourager la mise en place de systèmes de justice pénale efficaces et responsables pour lutter contre le trafic illicite, le trafic de drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption dans la région du Sahel.

## 2. Activités de sensibilisation dans les établissements scolaires

58. Dans le cadre de l'initiative E4J, l'ONU DC a mené différentes activités de vulgarisation à l'intention des élèves du primaire et du secondaire. Au cours de la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les Zorbs, personnages créés par l'initiative E4J, ont salué les délégués et diffusé leur important message sur les différentes questions relatives à une culture de la légalité. Ces personnages uniques en leur genre ont été conçus pour aider les enfants des écoles primaires à comprendre les nombreuses facettes qui contribuent à un monde de paix et de droit.

59. En juin 2019, neuf vidéos éducatives des Zorbs étaient disponibles en ligne en anglais, espagnol et français. Elles seront aussi traduites en arabe et en russe. Les vidéos des Zorbs sont accompagnées du matériel pédagogique correspondant, qui aborde diverses questions relatives à la prévention du crime, à l'intégrité, à l'éthique et à l'état de droit. L'ensemble comprend neuf bandes dessinées, neuf plans de cours et cinq livres à colorier qui seront disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe. De plus, le jeu Zorbify a été lancé : il s'agit d'un outil de création de bandes dessinées en ligne qui permet aux enfants d'explorer leur créativité tout en utilisant les personnages des Zorbs et en s'initiant à l'état de droit et à la culture de la légalité. Tous les matériels susmentionnés font actuellement l'objet d'une campagne active de promotion et certains d'entre eux ont déjà été inclus dans les programmes d'enseignement nationaux, par exemple au Nigéria, tandis que de nombreux États Membres, comme Haïti, le Koweït et le Qatar, ont déjà manifesté, officiellement ou non, leur intérêt.

60. Dans l'État plurinational de Bolivie, en avril 2019, l'initiative E4J a lancé l'application de téléphonie mobile Disonante, qui sert à sensibiliser les élèves du secondaire à l'importance des choix et comportements éthiques. Le jeu a été mis au point avec la participation active d'élèves du secondaire de différentes villes boliviennes. En outre, l'initiative a appuyé la participation d'élèves du secondaire à la création de jeux non électroniques sur les questions d'état de droit, en accordant notamment des subventions à deux organisations non gouvernementales qui ont travaillé spécialement sur des jeux relatifs à la corruption, accessibles sur le site Web d'E4J.

61. Pour promouvoir l'initiative, l'ONU DC a apporté une aide à des institutions éducatives du monde entier qui organisent régulièrement des conférences Simul'ONU. Plus de 6 000 étudiants ont ainsi pris part à des conférences Simul'ONU soutenues par E4J, dont beaucoup comprenaient des débats sur des questions liées à la corruption. L'initiative E4J a apporté un appui actif aux enseignants et aux élèves qui organisent ces conférences pour veiller à ce que les questions débattues présentent un intérêt éducatif.

## 3. Autres travaux à l'intention de la jeunesse

62. Dans le cadre de l'initiative E4J, l'ONU DC a également travaillé avec les jeunes afin de stimuler l'élaboration de solutions technologiques aux problèmes touchant à l'état de droit, dont la corruption. Au Nigeria, E4J a organisé un « hackathon pour la justice », où des jeunes étaient mis au défi de développer une application de téléphonie mobile abordant plusieurs questions liées à l'état de droit. À l'issue de cette activité, quatre prototypes destinés à combattre la corruption ont été produits.

63. Dans la région du Pacifique, l'ONU DC a poursuivi ses travaux de grande ampleur avec les jeunes au titre du Projet des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique. Dans le prolongement du Pacific Youth Anti-Corruption Innovation Lab (laboratoire d'innovation anticorruption de la jeunesse du Pacifique), organisé conjointement par l'ONU DC, le PNUD et le Conseil de la jeunesse du Pacifique en avril 2017, et à l'aide du Pacific Youth Anti-Corruption Advocate's Toolkit (référentiel anticorruption récemment publié à l'intention des jeunes du Pacifique), le Conseil de la jeunesse du Pacifique a organisé plusieurs actions de sensibilisation et de mobilisation aux Fidji en septembre 2017, ainsi qu'à Kiribati et

aux Îles Salomon en octobre 2017. Par la suite, l'ONUSUDC et le PNUD ont produit un court-métrage documentaire sur les travaux des jeunes défenseurs de la lutte anticorruption dans la région du Pacifique.

#### 4. Publications et outils en ligne

64. L'ONUSUDC a continué d'élaborer des outils et publications à partir des données d'expérience recueillies aux échelles mondiale et régionale, et le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention demeure l'une des principales sources de recensement des zones où des outils sont nécessaires. Les examens ont également servi à recueillir des informations et des exemples et ont permis à l'ONUSUDC de valider et d'actualiser les lois dans la bibliothèque juridique de la plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (portail TRACK) ([www.track.unodc.org](http://www.track.unodc.org)).

65. L'ONUSUDC a publié, en mars 2019, un document intitulé *Civil Society for Development: Opportunities through the United Nations Convention against Corruption*. Une édition spéciale de cette publication a été distribuée aux représentants des gouvernements et de la société civile lors de la dix-huitième Conférence internationale contre la corruption, qui s'est tenue au Danemark en octobre 2018. Plusieurs autres supports de connaissances, sur des sujets tels que la mesure de la corruption, les sports, la protection et l'intégrité des lanceurs d'alerte, ont également été produits.

66. Les publications de l'ONUSUDC ont été largement diffusées lors de conférences, de formations et d'ateliers pertinents, et communiquées aux interlocuteurs et autres parties prenantes lors des visites de pays et à l'occasion de travaux sur des politiques ou d'actions de sensibilisation. Elles sont également disponibles sur le site Web de l'ONUSUDC (<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/publications.html>).

## G. Autres activités de prévention et thèmes d'actualité

### 1. Activités faisant intervenir d'autres acteurs, notamment des membres de la société civile et des journalistes

67. Dans le cadre du projet intitulé « Perspectives d'avenir : vers un renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile qui traitent de la drogue et du crime », l'ONUSUDC a facilité la participation d'organisations de la société civile à deux ateliers régionaux multipartites, tenus en République-Unie de Tanzanie en mars 2018 et au Sénégal en mai 2018. Ce projet a aussi appuyé la création de trois plateformes électroniques régionales de la société civile dédiées à la lutte contre la corruption, qui sont actuellement hébergées sur le site Web de la Coalition de la société civile pour la Convention.

68. En avril 2019, l'ONUSUDC, agissant en collaboration avec la Coalition, a formé 27 représentants de la société civile et 26 représentants des autorités de 15 pays africains à l'application de la Convention lors d'un atelier tenu à Addis-Abeba. Après cette formation, une table ronde d'une journée a été organisée à l'intention des organisations de la société civile des pays participant au projet visant à accélérer l'application de la Convention, afin d'assurer le suivi des progrès réalisés en matière de protection des lanceurs d'alertes et de marchés publics.

69. Dans le cadre de son Programme Sahel, l'ONUSUDC a continué d'apporter son soutien à la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest, en réunissant notamment plus de 50 journalistes de toute l'Afrique de l'Ouest et en appuyant le lancement d'une plateforme en ligne.

70. En mai 2018, l'ONUSUDC et le PNUD ont organisé conjointement un atelier régional consacré à la couverture médiatique de la corruption, qui a eu lieu aux Tonga, et une table ronde sur le même sujet lors du sommet régional des médias de la Pacific Islands News Association (PINA). Le Projet des Nations Unies sur la lutte contre la

corruption dans le Pacifique et la PINA ont mis en place, en février 2019, un réseau de journalistes engagés dans la lutte contre la corruption. En outre, le Projet a apporté un soutien à l'antenne de Pohnpei du Bureau du Commissaire aux comptes dans les États fédérés de Micronésie et, à Fidji, au Forum de la jeunesse du Pacifique contre la corruption, à la Ligue pour la lecture de la Bible et au Conseil des services sociaux.

## 2. Parlements

71. L'ONUSUDC a continué de coopérer avec l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) afin d'appuyer l'action menée par les députés dans ce domaine.

72. En mai 2018, l'ONUSUDC et le PNUD, en partenariat avec la GOPAC, ont organisé un atelier de sensibilisation à la lutte contre la corruption pour l'Assemblée législative des Tonga, avec l'appui de la Commission permanente de lutte contre la corruption de ladite Assemblée.

73. Au Tchad, en janvier 2019, l'ONUSUDC a organisé un atelier national sur l'application de la Convention à l'intention des membres de l'Assemblée législative du pays, devenu un nouvel État partie à la Convention.

## 3. Environnement et espèces sauvages

74. L'ONUSUDC élabore actuellement une série de guides sur les risques de corruption dans les services chargés de la gestion des espèces sauvages, ainsi que dans les secteurs de la pêche et des forêts. La publication intitulée *Rotten Fish: A Guide on Addressing Corruption in the Fisheries Sector* a été présentée lors d'une manifestation parallèle à la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Un groupe d'experts s'est réuni à Vienne, en janvier 2019, pour travailler à l'élaboration du guide à l'usage des services chargés de la gestion des espèces sauvages, qui est à présent disponible sur la page des publications de l'ONUSUDC.

75. L'ONUSUDC a continué d'entreprendre des évaluations des risques de corruption pour appuyer la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques à l'intention des services chargés de la gestion des espèces sauvages. À l'issue du processus de gestion des risques de corruption, il a aidé le Kenya Wildlife Service (service kényan chargé de la conservation de la nature) à élaborer une politique de prévention et un code de conduite, qui ont été lancés en avril 2019.

76. À Swakopmund (Namibie), en mars 2019, dans le cadre du suivi d'une évaluation des risques pour le secteur namibien de la pêche réalisée en 2017, l'ONUSUDC a organisé un atelier d'évaluation des risques de corruption liés aux fonctions des observateurs et inspecteurs des pêches.

77. L'ONUSUDC a aussi continué d'encourager l'ouverture d'enquêtes financières parallèlement à des enquêtes achevées ou en cours sur des infractions liées aux espèces sauvages, à la pêche ou aux forêts. Il s'agissait notamment d'aider les services de détection et de répression à repérer les affaires d'infractions liées aux espèces sauvages qui devaient donner lieu à des enquêtes financières parallèles et d'encadrer les enquêteurs ou les procureurs concernés en les initiant aux techniques d'expertise comptable judiciaire. Un partenariat public-privé pour l'échange d'informations sur ce sujet a été lancé au Botswana.

78. Dans le souci de partager avec les acteurs concernés les informations générées par ses activités de mentorat, l'ONUSUDC élabore actuellement un recueil de jurisprudence qui expliquera comment sont commises les infractions liées aux espèces sauvages, de manière à permettre des actions plus ciblées pour lutter contre cette forme de criminalité. L'Office a continué de participer aux groupes de travail de United for Wildlife sur les finances et les transports et a présenté les résultats préliminaires de son recueil de jurisprudence lors d'une réunion conjointe tenue à Londres en mai 2019.

#### 4. Protection du sport contre la corruption

79. Lors du Forum Olympisme en action, qui s'est tenu en Argentine en octobre 2018, l'ONU DC et le Comité international olympique (CIO) ont officiellement conclu un accord de partenariat visant à fournir une assistance technique aux États Membres pour les aider à poursuivre les auteurs de manipulations des compétitions, à organiser des sessions de formation conjointes nationales et régionales et à élaborer des guides et outils normatifs. En outre, l'ONU DC a signé des mémorandums d'accord avec la Confédération asiatique de football en décembre 2018 et avec le Comité suprême pour l'exécution et le legs du Qatar en avril 2019, renforçant ainsi les efforts déployés pour protéger le sport contre la corruption et la criminalité par des activités ciblant les organisations sportives et les représentants des institutions nationales de justice pénale. Un accord de financement entre l'ONU DC et la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture de la Commission européenne a également été signé en juin 2019 en vue d'organiser des ateliers de formation régionaux dans la région Asie-Pacifique.

80. Au cours de la période considérée, l'ONU DC, agissant en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le CIO, a appuyé des ateliers nationaux destinés aux autorités du Ghana, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria et du Qatar, ainsi qu'aux représentants des comités olympiques nationaux européens lors d'une manifestation tenue au Portugal. Ces activités ont aidé les autorités et les parties prenantes à mieux détecter et sanctionner les actes répréhensibles dans le sport, en mettant l'accent sur la manipulation des compétitions, l'assistance législative et les mécanismes de signalement.

81. L'ONU DC a aussi contribué à de nombreuses activités de sensibilisation, notamment le Colloque sur l'intégrité dans le sport, tenu en Australie en avril 2019, une réunion avec l'Association autrichienne pour la protection de l'intégrité dans le sport, tenue en Autriche en mars 2019, et une présentation à une réunion organisée en Belgique, en avril 2019, par la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture de la Commission européenne. L'Office a également participé à la réunion du Groupe « Sport » de l'Union européenne, organisée en Belgique en juillet 2019, et a contribué à la sixième réunion du projet d'expertise et d'analyse sur la corruption dans le sport, organisée aux Pays-Bas, en mai 2019, par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs. En outre, il a participé au premier Colloque sur le football féminin de la Fédération internationale de football association (FIFA), tenu en France en juin 2019 ; a aidé le G20 à aborder la question de la corruption dans le sport lors de réunions et de manifestations parallèles de son Groupe de travail anticorruption, tenues en France en octobre 2019 et au Japon en janvier 2019 ; a présenté ses travaux sur le sport lors des deuxièmes Jeux européens, qui se sont déroulés au Bélarus ; et a participé à la dixième réunion de la Cellule spéciale d'INTERPOL sur les matches truqués, organisée en France, en septembre 2018. Enfin, il a pris part à la troisième Conférence internationale sur la lutte contre la manipulation de compétitions sportives, organisée par le Conseil de l'Europe, également en France en septembre 2018.

82. En octobre 2018, le *Guide de ressources sur les bonnes pratiques pour enquêter sur le trucage sportif* de l'ONU DC a été mis en ligne en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Une réunion d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un guide sur les mécanismes de signalement dans le domaine du sport s'est tenue en Autriche en février 2019, en vue de la mise en ligne du guide au début du troisième trimestre 2019.

83. Des services de secrétariat ont été fournis dans le cadre de la résolution 73/190 de l'Assemblée générale sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, la facilitation du recouvrement des avoirs et la restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, et d'une résolution sur l'intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité

et de justice pénale ciblant les jeunes, adoptée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-huitième session.

## **5. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et programmes des Nations Unies**

84. La Conférence des États parties a reconnu qu'il importait d'inclure la prévention de la corruption dans la stratégie de développement plus large, notamment par la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.

85. Dans ce contexte, l'ONUSDC a appuyé la mise au point d'un nouvel outil de formation en ligne intitulé « Anti-corruption in the context of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (La lutte contre la corruption dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030), élaboré par l'École des cadres du système des Nations Unies (UNSSC) et le PNUD. L'outil s'appuie en partie sur la formation présentielle conjointe PNUD/ONUSDC/UNSSC portant sur l'intégration des activités de lutte contre la corruption dans les programmes des Nations Unies et sur les réalisations liées aux objectifs de développement durable. L'ONUSDC a eu l'occasion d'apporter sa contribution à cet outil au cours d'un atelier organisé à Bonn (Allemagne) en septembre 2018 et a coprésentié le premier module lors des deux premiers ateliers pilotes de formation, tenus en avril et août 2019. Ces ateliers ont réuni quelque 150 participants d'organismes des Nations Unies, d'administrations publiques, du secteur privé et de la société civile.

86. La cible 16.5 des objectifs de développement durable appelle les États à « réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ». Deux indicateurs de la prévalence de la corruption – tels qu'ils sont perçus respectivement par la population générale et par le secteur privé – ont été retenus pour mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre la cible 16.5. Afin d'aider les États à produire des données fondées sur l'expérience et compte tenu de la nécessité d'améliorer la fiabilité et la validité des indicateurs de la corruption existants, l'ONUSDC et le PNUD ont élaboré un manuel sur les enquêtes relatives à la corruption, qui vise à donner aux États des orientations sur la manière de mesurer la pratique des pots-de-vin et les autres formes de corruption au moyen d'enquêtes par sondage. Le manuel a été présenté à Copenhague le 24 octobre 2018, lors de la Conférence internationale contre la corruption.

## **6. Problématique femmes-hommes**

87. Conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, l'ONUSDC a adopté une démarche d'intégration de la problématique femmes-hommes. Le Plan d'action impose aux organismes des Nations Unies de contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, tant au niveau national que sur le plan normatif. L'ONUSDC a continué de recenser et de prendre en compte, selon que de besoin, les aspects pertinents de l'égalité des sexes dans ses activités de renforcement des capacités et a suivi l'évolution de la participation des femmes aux initiatives de formation.

88. À Bangkok, en septembre 2018, l'ONUSDC, avec l'appui de la Suède, a organisé une réunion d'experts afin d'étudier plus avant les efforts visant à tirer parti des questions de genre pour susciter un changement en matière de corruption et de faire le point sur la situation. La réunion a débouché sur une série de recommandations et de pistes d'action concrètes et a mis en lumière des exemples de réussite. L'ONUSDC s'emploie actuellement à étoffer les conclusions en vue de produire une publication de portée plus large sur les questions de genre et la corruption, qui comprendra des études de cas nationales et une section axée davantage sur l'analyse a posteriori pour étayer les discussions et les recommandations.

89. À l'occasion de la Journée internationale des femmes 2019, le programme CRIMJUST, en partenariat avec le Gouvernement panaméen et avec le soutien de l'Union européenne, a organisé un atelier réunissant 19 représentants du système judiciaire, de l'aide juridictionnelle et de différents ministères du Panama afin

d'examiner le rôle du crime organisé et de la corruption, ainsi que leurs effets sur la condition des femmes. Au cours de l'atelier, les participants ont souligné la nécessité d'améliorer la situation socioéconomique des femmes, la difficulté de dénoncer les cas de violence familiale et la participation accrue des femmes au trafic illicite. Ils se sont accordés sur le rôle que les médias sociaux pouvaient jouer dans la sensibilisation à la violence fondée sur le genre et sur la nécessité d'encourager les synergies internationales pour faire avancer l'objectif de développement durable n° 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

90. Dans le cadre de l'initiative E4J, l'ONUSDC a mis au point un module universitaire sur le thème « Aspects de l'éthique liés à la problématique femmes-hommes » (module 9 de la série Intégrité et éthique) et un autre intitulé « Corruption et problématique femmes-hommes » (module 8 de la série Lutte contre la corruption).

91. L'ONUSDC a organisé une manifestation parallèle sur les questions de genre et la corruption lors de la Conférence régionale sur la lutte contre la corruption pour l'Amérique du Sud et le Mexique, tenue à Carthagène (Colombie) en mai 2019. Une manifestation parallèle similaire a aussi été organisée à l'occasion de la Conférence régionale sur la lutte contre la corruption pour l'Afrique australe, tenue à Livingstone (Zambie) du 14 au 18 octobre 2019.

### III. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

92. Aux paragraphes 19, 21 et 23 de sa résolution 7/6, la Conférence des États parties a prié le Secrétariat de continuer, en étroite coopération avec les prestataires d'assistance multilatérale et bilatérale, à fournir une assistance technique aux États parties, en particulier aux pays en développement, sur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, en vue de faire progresser la mise en œuvre du chapitre II de la Convention, notamment sous la forme d'une assistance adaptée pour participer au processus d'examen de ce chapitre. Elle a invité les États parties et les autres donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires aux fins mentionnées dans ladite résolution, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies. Elle a en outre souligné qu'il importait d'assurer un financement suffisant et adéquat à l'ONUSDC afin qu'il puisse répondre à la demande croissante des services qu'il dispense, et encouragé les États Membres à verser des contributions volontaires adéquates au compte visé à l'article 62 de la Convention, géré dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de prêter aux pays en développement et aux pays en transition l'assistance technique dont ils pourraient avoir besoin pour se doter des moyens d'appliquer le chapitre II de la Convention.

93. Comme il est expliqué dans le présent rapport, l'ONUSDC a continué d'appuyer les initiatives des États parties visant à appliquer la Convention, tant par des activités sur mesure en matière législative et de renforcement des capacités que par l'élaboration d'outils facilitant la prestation d'une assistance sur le terrain. Cette assistance couvrait l'ensemble de la Convention, mais le présent rapport se concentre sur les initiatives et activités visant l'application des résolutions 7/5 et 7/6 de la Conférence.

94. Plusieurs programmes mondiaux ont permis à l'ONUSDC de fournir des orientations, conseils et avis professionnels aux États parties qui en font la demande, notamment les suivants :

- Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16 ;
- Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;



- Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de promouvoir une culture de la légalité ;
- Renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest ;
- Initiative conjointe de l'ONUSUD et du PNUD dans le cadre du Projet régional des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique.

95. La coopération étroite avec d'autres organismes qui apportent une assistance technique, notamment le PNUD, dont il a déjà été question plusieurs fois dans le présent rapport, continue d'être fructueuse.

96. Outre le personnel spécialisé employé au siège, les conseillers régionaux ou nationaux de l'ONUSUD en matière de lutte contre la corruption ont été pour beaucoup dans la réussite des initiatives d'assistance technique. Le présent rapport rend compte de leurs contributions à l'application des résolutions 7/5 et 7/6.

97. Actuellement, les conseillers basés à Vienne (au niveau mondial), aux Fidji (pour le Pacifique), au Kenya (pour l'Afrique orientale et australe), au Panama (pour l'Amérique centrale et les Caraïbes), au Sénégal (pour l'Afrique occidentale et centrale) et en Thaïlande (pour l'Asie du Sud et du Sud-Est) fournissent une expertise technique qui peut être mobilisée rapidement pour faciliter la prestation de l'assistance technique.

98. De plus, sur le terrain, le réseau des bureaux extérieurs de l'ONUSUD a mis en œuvre des projets complets de lutte contre la corruption dans certains pays, dont la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Égypte, l'Équateur, El Salvador, l'Indonésie, le Myanmar, le Nigéria, le Panama et le Paraguay.

99. Les connaissances de l'ONUSUD, notamment en matière de prévention de la corruption, sont très appréciées par les États parties ainsi que par les autres acteurs concernés, comme le prouve le nombre croissant de demandes d'assistance ou de participation à des initiatives ou des ateliers. Il en ira sans doute de même dans le cadre du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application, qui portera, entre autres, sur les mesures préventives.

100. Dans ce contexte, un soutien renforcé à long terme de la part des partenaires de développement et autres donateurs est essentiel à la poursuite des importants travaux des conseillers et du personnel employé au siège, qui apportent leurs connaissances spécialisées dans le domaine de la lutte contre la corruption.

#### IV. Conclusions et recommandations

101. La Conférence voudra peut-être examiner en particulier les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application des résolutions 7/5 et 7/6 et proposer des mesures qu'il conviendrait d'adopter à l'avenir. À cet égard, elle voudra peut-être aussi s'inspirer des conclusions et recommandations formulées lors des précédentes sessions du Groupe de travail sur la prévention, notamment de ses réunions tenues à Vienne du 5 au 7 septembre 2018 et du 4 au 6 septembre 2019<sup>7</sup>.

102. La Conférence voudra peut-être en outre souligner que des ressources extrabudgétaires suffisantes sont nécessaires pour continuer de fournir des services d'assistance technique en matière de prévention de la corruption aux niveaux national, régional et mondial. Elle voudra donc peut-être inviter les États parties et les autres donateurs à renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, y compris en collaborant aux initiatives en cours ainsi qu'aux nouveaux axes de travail, et en mettant à disposition des ressources financières, en particulier sous la forme de contributions extrabudgétaires pluriannuelles destinées à des fins génériques.

<sup>7</sup> Voir [CAC/COSP/WG.4/2018/5](#) et [CAC/COSP/WG.4/2019/3](#).